FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L´ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : YZS-0355* Huile de parfum Cool Ocean

Code du produit : YZS-0355*
UFI : RGY0-F08F-Q00S-HSTS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Composition parfumante

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : Gildewerk B.V.

Adresse : A. Hofmanweg 41 - 2031 BH Haarlem - Nederland

Téléphone : +31 - (0)23 - 532 22 55 Fax : +31 - (0)23 - 534 09 65

E-mail: holland@gildewerk.com

1.4. Numéro d´appel d´urgence :Tel +31 (0) 30 -2748888 (Uniquement pour les professionnels (anglais ou néerlandais)(Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC)

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Irritation cutanée, Catégorie 2 (Skin Irrit. 2, H315).

Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H319).

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (Skin Sens. 1, H317).

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3 (Aquatic Chronic 3, H412).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

2.2. Éléments d´étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :

GHS07

Mention d'avertissement :

ATTENTION

Identificateur du produit :

EC 201-133-9	TETRAHYDROLINALOOL
EC 279-822-9	(Z)-3,4,5,6,6-PENTAMETHYLHEPT-3-EN-2-ONE
EC 237-539-8	CIS-4-(ISOPROPYL)CYCLOHEXANEMETHANOL
EC 203-354-6	OMEGA-PENTADECALACTONE
EC 229-695-0	P-ISOBUTYL-ALPHA-METHYL HYDROCINNAMALDEHYDE
CAS 86803-90-9	METHOXY DICYCLOPENTADIENE CARBOXALDEHYDE (SCENTENAL)
EC 242-016-2	P-TERT-BUTYLDIHYDROCINNAMALDEHYDE
EC 266-819-2	ALPHA,ALPHA-DIMETHYL-P-ETHYLPHENYLPROPANAL

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence - Prévention :

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ...
Conseils de prudence - Intervention :	
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Conseils de prudence - Elimination :	
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un endroit approprié

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l´Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l´article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 18479-58-8 EC: 242-362-4 REACH: 01-2119457274-37-008 DIHYDROMYRCENOL	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319		10 <= x % < 25
CAS: 78-69-3 EC: 201-133-9 REACH: 01-2119454788-21-0001 TETRAHYDROLINALOOL	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319		2.5 <= x % < 10
CAS: 3407-42-9 EC: 222-294-1 REACH: 01-2119979583-21-XXXX 3-(5,5,6-TRIMETHYLBICYCLO[2.2.1]HEPT-2-YL)CYCLOHEXAN-1-OL	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412		0 <= x % < 2.5
CAS: 81786-73-4 EC: 279-822-9 REACH: 01-2119980043-42-0000 (Z)-3,4,5,6,6-PENTAMETHYLHEPT-3-EN-2-ONE	GHS07, GHS09 Wng Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411		0 <= x % < 2.5
CAS: 13828-37-0 EC: 237-539-8 REACH: 01-2119983532-32-XXXX CIS-4-(ISOPROPYL)CYCLOHEXANEMETHANOL	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317		0 <= x % < 2.5
CAS: 67634-00-8 EC: 266-803-5 REACH: 01-2120794630-50-XXXX ALLYL (3-METHYLBUTOXY)ACETATE	GHS07 Wng Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315		0 <= x % < 2.5

CAS: 106-02-5 EC: 203-354-6 REACH: 01-2119987323-31-XXXX OMEGA-PENTADECALACTONE	GHS07, GHS09 Wng Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411		0 <= x % < 2.5
CAS: 65405-72-3 EC: 265-742-1 REACH: 01-2120752931-52-0000 1,2,3,4,4A,7,8,8A-OCTAHYDRO-2,4A,5,8A-TETRAMETHYL-1-NAPHTHYL FORMATE	GHS09 Wng Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1		0 <= x % < 2.5
CAS: 6658-48-6 EC: 229-695-0 REACH: 01-2120770116-58-0000 P-ISOBUTYL-ALPHA-METHYL HYDROCINNAMALDEHYDE	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317		0 <= x % < 2.5
CAS: 86803-90-9 REACH: 01-0000017614-70-XXXX METHOXY DICYCLOPENTADIENE CARBOXALDEHYDE (SCENTENAL)	GHS07, GHS09 Wng Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411		0 <= x % < 2.5
CAS: 18127-01-0 EC: 242-016-2 REACH: 01-2119983533-30-0000 P-TERT-BUTYLDIHYDROCINNAMALDEHYDE	GHS07, GHS08 Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 3, H412		0 <= x % < 2.5
CAS: 67634-15-5 EC: 266-819-2 REACH: 01-2120758796-34-XXXX ALPHA,ALPHA-DIMETHYL-P-ETHYLPHENYLPROPANAL	GHS07, GHS09 Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1		0 <= x % < 2.5
CAS: 101-84-8 EC: 202-981-2 DIPHENYL ETHER	GHS07, GHS09 Wng Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1	[1]	0 <= x % < 2.5

(Texte complet des phrases H: voir la section 16)

Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L´INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d´extinction

Moyens d´extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d´extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d´urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l´environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d´autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler ce mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter le contact du mélange avec la peau et les yeux.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L´EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Union européenne (2019/1831, 2017/2398, 2017/164, 2009/161, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

CAS	VME-mg/m3 :	VME-ppm :	VLE-mg/m3 :	VLE-ppm :	Notes :
101-84-8	7	1	14	2	-

- France (INRS - ED984 / 2019-1487) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m3 :	VLE-ppm :	VLE-mg/m3 :	Notes :	TMP N° :
101-84-8	1	7	2	14	-	-

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

TETRAHYDROLINALOOL (CAS: 78-69-3)

Utilisation finale :	**Travailleurs**
Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à court terme
DNEL :	2.76 mg de substance/cm2
Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à long terme
DNEL :	2.76 mg de substance/cm2
Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	2.5 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	2.75 mg de substance/m3

Utilisation finale :	**Consommateurs**
Voie d'exposition :	Ingestion
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	0.2 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à court terme
DNEL :	2.76 mg de substance/cm2
Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à long terme

DNEL :	2.76 mg de substance/cm2
Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	1.25 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	0.68 mg de substance/m3

DIHYDROMYRCENOL (CAS: 18479-58-8)

Utilisation finale :	**Travailleurs**
Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	20.8 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	73.5 mg de substance/m3
Utilisation finale :	**Consommateurs**
Voie d'exposition :	Ingestion
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	12.5 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	12.5 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	21.7 mg de substance/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

TETRAHYDROLINALOOL (CAS: 78-69-3)

Compartiment de l'environnement :	Sol
PNEC :	0.0112 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Eau douce
PNEC :	0.0089 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau de mer
PNEC :	0.00089 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau à rejet intermittent
PNEC :	0.089 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Sédiment d'eau douce
PNEC :	0.0821 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Sédiment marin
PNEC :	0.00821 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Usine de traitement des eaux usées
PNEC :	450 mg/l

DIHYDROMYRCENOL (CAS: 18479-58-8)

Compartiment de l'environnement :	Sol
PNEC :	0.103 mg/kg

Compartiment de l'environnement :	Eau douce
PNEC :	27.8 µg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau de mer
PNEC :	2.78 µg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau à rejet intermittent
PNEC :	0.278 µg/l
Compartiment de l'environnement :	Sédiment d'eau douce
PNEC :	0.594 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Sédiment marin
PNEC :	0.0594 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Usine de traitement des eaux usées
PNEC :	10 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Prédateurs en milieu d'eau douce (Orale)
PNEC :	111 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Prédateurs en milieu marin (Orale)
PNEC :	111 mg/kg

8.2. Contrôles de l´exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVA (Alcool polyvinylique)

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

- Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique :	Liquide Fluide.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :	Non concerné.
Point/intervalle d'ébullition :	Non précisé.
Point d'éclair :	92.00 °C.
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
Densité :	Non précisé.
Hydrosolubilité :	Insoluble.
Viscosité :	v < 7 mm2/s (40°C)
Point/intervalle de fusion :	Non précisé.
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non précisé.
Point/intervalle de décomposition :	Non précisé.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

Conservation : 1 an à l'abri de l'air et de la lumière et de la chaleur

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter

Eviter des températures proches du point éclair (voir paragraphe 9)

Eviter les sources directes de chaleur

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Peut entraîner des lésions cutanées réversibles, telles qu'une inflammation de la peau ou la formation d'érythèmes et d'escarres ou d'oedèmes, à la suite d'une exposition allant jusqu'à quatre heures.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Peut entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire qui est totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Peut entraîner une réaction allergique par contact cutané.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë :

DIPHENYL ETHER (CAS: 101-84-8)
Par voie orale : DL50 = 2830 mg/kg

P-TERT-BUTYLDIHYDROCINNAMALDEHYDE (CAS: 18127-01-0)
Par voie orale : DL50 = 2500 mg/kg

ALLYL (3-METHYLBUTOXY)ACETATE (CAS: 67634-00-8)
Par voie orale : DL50 = 730 mg/kg

DIHYDROMYRCENOL (CAS: 18479-58-8)
Par voie orale : DL50 = 3600 mg/kg

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 5989-27-5 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 128-37-0 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

12.1. Toxicité

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L´ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. Numéro ONU

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d´emballage

-

14.5. Dangers pour l´environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l´utilisateur

-

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d´environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2020/217 (ATP 14)

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP	Libellé
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :
84	hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthhylsulfone, diméthylsulfoxyde.

- Système normalisé américain d´identification des dangers présentés par le produit en vue des interventions d´urgence (NFPA 704) :

NFPA 704 Label : Santé=2 Inflammabilité=2 Instabilité/Réactivité=1 Risque spécifique=none

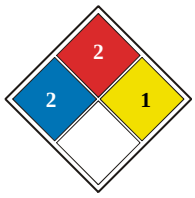

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations :

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC : Concentration prédite sans effet.

UFI : Unique Formula Identifier

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS07 : Point d'exclamation.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.

www.gildewerk.com

CERTIFICATE OF CONFORMITY OF FRAGRANCE MIXTURES WITH IFRA STANDARDS

Issue date : 02/02/2021
GILDEWERK BV
Perfumed composition : YZS-0355* Huile de parfum Cool Ocean

We certify that the above mixture:
complies with the Standards of the INTERNATIONAL FRAGRANCE ASSOCIATION (IFRA), up to and including the 49th Amendment to the IFRA Code of Practice (published January 2020), provided it is used in the following categories at a maximum concentration level of:

IFRA class(es) (see annex for detail)	Maximum level of use (%)
1	0,00
2	8,33
3	4,95
4	100,00
5A	40,00
5B	7,50
5C	10,00
5D	2,45
6	0,00
7A	6,50
7B	6,50
8	2,45
9	19,50
10A	19,50
10B	55,00
11A	2,45
11B	2,45
12	100,00

For other kinds of application or use at higher concentration levels, a new evaluation can be needed; please contact Gildewerk
Information about presence and concentration of fragrance ingredients subject to IFRA Standards in the above mixture is as follows:

ANNEX : Definition of IFRA Class

Finished products types	IFRA class
Lip products of all type (solid and liquid lipsticks, balms, clear or colored etc.)Children's toys	**1**
Deodorant and antiperspirant products of all types including any product with intended or reasonably foreseeable use on the axillae or labelled as such (spray, stick, roll-on, under-arm, deocologne and body spray, etc.)Body sprays (including body mist)	**2**
Eye products of all types (eye shadow, mascara, eyeliner, eye make-up, eye masks, eye pillows, etc.) including eyecare and moisturizer.Facial make-up and foundation. Make-up remover for face and eyes.Nose pore strips.Wipes or refreshing tissues for face, neck, hands, body.Body and face paint (for children and adults).Facial masks for face and around the eyes.	**3**
Hydroalcoholic and non-hydroalcoholicfine fragrance of all types (Eau deToilette, Parfum, Cologne, solid perfume, fragrancing cream,aftershaves of all types, etc.)Ingredients of perfume kits and fragrance mixtures for cosmetic kits.Scent pads, foil packs.Scent strips for hydroalcoholic products.	**4**
Body lotion products applied to the body using the hands (palms), primarily leave-on : Body creams, oils, lotions of all types. Foot care products (creams and powders).Insect repellent (intended to be applied to the skin).All powders and talc (excluding baby powders and talc).	**5A**
Face moisturizer products applied to the face using the hands (palms), primarily leave-onFacial toner - Facial moisturizers and creams.	**5B**
Hand cream products applied to the hands using the hands (palms), primarily leave-onHand cream - Nail care products including cuticle creams, etc...Hand sanitizers -	**5C**
Baby Creams, baby Oils and baby talc	**5D**
Products with oral and lip exposure :Toothpaste Mouthwash, including breath sprays Toothpowder, strips, mouthwash tablets	**6**
"Rinse-off products applied to the hair with some hand contact Hair permanent or other hair chemicaltreatments (rinse-off) including rinse-off hair dyes "	**7A**
"Leave-on products applied to the hair with hand contact Hair sprays of all types (pumps,aerosol sprays, etc.) Hair styling aids non sprays (mousse,gels, leave- on conditioners) Hair permanent or other hair chemicaltreatments (leave-on) (e.g. relaxers),including leave-on hair dyes Shampoo - Dry (waterless shampoo) Hair deodorizer "	**7B**
"Products with significant anogenital exposure Intimate wipes Tampons Toilet paper (wet) "	**8**
"Rinse off products with body and hand exposure : Bar soap Shampoo of all type Cleanser for face (rinse-off) Conditioner (rinse-off) Liquid soap Body washes and shower gels of all types Bath gels, foams, mousses, salts, oilsand other products added to bathwater Foot care products (feet are placed ina bath for soaking) Shaving creams of all types (stick,gels, foams, etc.) All depilatories (including facial) andwaxes for mechanical hair removal Shampoos for pets "	**9**
"Household care products with mostly hand contact : excluding aerosol/spray products Hand wash laundry detergent (including concentrates) Laundry pre-treatment of all types (e.g.paste, sprays, sticks) Hand dishwashing detergent (includingconcentrates) Hard surface cleaners of all types (bathroom and kitchen cleansers,furniture polish, etc.) Machine laundry detergents with skin contact (e.g. liquids, powders)including concentrates Dry cleaning kits Toilet seat wipes Fabric softeners of all types including fabric softener sheets Household cleaning products, other types including fabric cleaners, soft surface cleaners, carpet cleaners, furniture polishes sprays and wipes, leather cleaning wipes, stain removers, fabric enhancing sprays, treatment products for textiles (e.g. starch sprays, fabric treated with fragrances after wash, deodorizers for textiles orfabrics) Floor wax Fragranced oil for lamp ring, reed diffusers, pot-pourri, liquid refills for air fresheners (non-cartridge systems),etc. Ironing water (Odorized distilled water) "	**10A**
"Household care products with mostly hand contact : aerosol/spray products Animal sprays – sprays applied to animals of all types Air freshener sprays, manual, includingaerosol and pump Aerosol/spray insecticides "	**10B**
"Products with intended skin contact but minimal transfer of fragrance to skin from inert substrate without UV exposure Feminine hygiene conventional pads, liners, interlabial pads Diapers (baby and adult) Adult incontinence pant, pad Toilet paper (dry) "	**11A**
"Products with intended skin contact but minimal transfer of fragrance to skin from inert substrate with potential UV exposure Tights with moisturizers Scented socks, gloves Facial tissues (dry tissues) Napkins Paper towels	**11B**

Wheat bags Facial masks (paper/protective) e.g. surgical masks not used as medical device Fertilizers, solid (pellet or powder) "	
"Products not intended for direct skin contact, minimal or insignificant transfer to skin Candles of all types (includingencased) Laundry detergents for machine wash with minimal skin contact (e.g. Liquidtabs, pods) Automated air fresheners and fragrancing of all types (concentrated aerosol with metered doses (range 0.05-0.5mL/spray), plug-ins, closed systems, solid substrate, membrane delivery, electrical, powders, fragrancing sachets, incense, liquid refills (cartridge), air freshening crystals) Air delivery systems Cat litter Cell phone cases Deodorizers/maskers not intended for skin contact (e.g. fabric drying machine deodorizers, carpet powders) Fuels Insecticides (e.g. mosquito coil, paper, electrical, for clothing) excludingaerosols/sprays Joss sticks or incense sticks Dishwash detergent and deodorizers – for machine wash Olfactive board games Paints Plastic articles (excluding toys) Scratch and sniff Scent pack Scent delivery system (using dry air technology) Shoe polishes Rim blocks (Toilet) "	**12**

This certificate is generated by calculation based on data for ingredients. This Certificate provide restrictions for use of the specified product based only on those materials restricted by IFRA Standards for the toxicity endpoint(s) described in each Standard. This Certificate does not provide certification of a comprehensive safety assessment of all product constituents. The information contained herein is, to the best of Gildewerk's knowledge, true and accurate at the time it is given. It is provided to Customer for its information and internal use only. Gildewerk is not liable for any damages that may result from the misuse of the data. Any Customer product, marketing or other claims are Customer's sole responsibility.

IFRA Regulated Substances

Name	N° Cas	N° EINECS	Standard	%
1-(5,5-DIMETHYL-1-CYCLOHEXEN-1-YL)PENT-4-EN-1-ONE	56973-85-4	260-486-7	R	0.002
3-(4-TERT-BUTYLPHENYL)PROPIONALDEHYDE	18127-01-0	242-016-2	R	0.300
ALLYL ESTERS	AE		R - S	2.000
CIS-4-(ISOPROPYL)CYCLOHEXANEMETHANOL	13828-37-0	237-539-8	R	2.000
CUMINYL ALCOHOL (P-ISOPROPYLBENZYL ALCOHOL)	536-60-7	208-640-4	R	0.002
CYCLOPENTADECANOLIDE (OMEGA-PENTADECALACTONE)	106-02-5	203-354-6	R	1.000
METHOXY DICYCLOPENTADIENE CARBOXALDEHYDE (SCENTENAL)	86803-90-9	429-860-9	R	0.300
P-ISOBUTYL-ALPHA-METHYL HYDROCINNAMALDEHYDE	6658-48-6	229-695-0	R	0.500

The IFRA standards regarding use restriction are based on safety assessments by the Panel of Experts of the RESEARCH INSTITUTE FOR FRAGRANCE MATERIALS (RIFM) and are enforced by the IFRA Scientific Committee
It is the ultimate responsibility of our customer to ensure the safety of the final product by further testing if need be.

This document is generated by computer and consequently not signed

Calculated on 02/02/2021

Gildewerk
www.gildewerk.com

List of Allergenic Compounds

According Regulation 1223/2009/CE

YZS-0355* Huile de parfum Cool Ocean

INCI Name	N° Cas	N° EINECS	Concentration (in %)
Alpha-Isomethyl Ionone	127-51-5	204-846-3	---
Amyl Cinnamal	122-40-7	204-541-5	---
Amylcinnamyl Alcohol	101-85-9	202-982-8	---
Anise Alcohol	105-13-5	203-273-6	---
Benzyl Alcohol	100-51-6	202-859-9	---
Benzyl Benzoate	120-51-4	204-402-9	---
Benzyl Cinnamate	103-41-3	203-109-3	---
Benzyl Salicylate	118-58-1	204-262-9	---
Butylphenyl Methylpropional	80-54-6	201-289-8	---
Cinnamal	104-55-2	203-213-9	---
Cinnamyl Alcohol	104-54-1	203-212-3	---
Citral	5392-40-5	226-394-6	---
Citronellol	106-22-9	203-375-0	---
Coumarin	91-64-5	202-086-7	---
Eugenol	97-53-0	202-589-1	---
Evernia Furfuracea (Treemoss) extract	90028-67-4	289-860-8	---
Evernia Prunastri (Oakmoss) extract	90028-68-5	289-861-3	---
Farnesol	4602-84-0	225-004-1	---
Geraniol	106-24-1	203-377-1	---
Hexyl Cinnamal	101-86-0	202-983-3	---
Hydroxycitronellal	107-75-5	203-518-7	---
Hydroxyisohexyl 3-Cyclohexene Carboxaldehyde	31906-04-4	250-863-4	---
Isoeugenol	97-54-1	202-590-7	---
Limonene	5989-27-5	227-813-5	---
Linalool	78-70-6	201-134-4	---
Methyl 2-octynoate	111-12-6	203-836-6	---

This certificate is generated by calculation based on data for ingredients.
The information contained herein is, to the best of our knowledge, true and accurate at the time it is given. It is your responsibility to ensure that the usage of the fragrance ingredients and the levels of such usage are permitted at all times according to the relevant laws and regulations.
Detection limit of calculation is 10 ppm.
'---' = Levels of material less than 10 ppm

Gildewerk
www.gildewerk.com

02/02/2021

CERTIFICATE FOR CMR (Cancerogens Mutagen toxic for Reproduction)

GILDEWERK BV
Perfumed composition : YZS-0355* Huile de parfum Cool Ocean

We certify, to the best of our knowledge at the above date that the perfume contain following CMR (Cancerogens Mutagen toxic for Reproduction) according to the Labeling Manual IFRA-IOFI GHS 2018.

Substance			Origin					CMR classification
Name	N° Cas	N° EINECS	Added as such	Impurities from synthetics	From naturals	TOTAL %	Ppm	
3-(4-TERT-BUTYLPHENYL)PROPIONALDEHYDE	18127-01-0	242-016-2	0.300			**0.300**	3000	H361 (R2);

We certify, to the best of our knowledge at the above date that the perfume does not contain any intentionally added CMR (Carcinogen Mutagenic or toxic for Reproduction) according to the annex VI of the EU Regulation 1272/2008

Notes : C1A; C1B; C2 = Carcinogen category 1A; 1B; 2
M1A; M1B; M2 = Germ cell mutagens category 1A; 1B; 2
R1A; R1B; R2 = Reprotoxic category 1A; 1B; 2

This certificate is generated by calculation based on data for ingredients.
Detection limit of calculation is 10 ppm.
The information contained herein is, to the best of our knowledge, true and accurate at the time it is given. It is your responsibility to ensure that the usage of the fragrance ingredients and the level of such usage are permitted at all times according to the relevant laws and regulations.